L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 29 OCTOBRE.

Louisiane.

La convention démocratique-conservatrice de la paroisse St. Jacques réunie le lundi 16 octobre, sous la présidence de M. Jules Robin, avec MM. Edouard Poché et Lucien Montégut comme vice-présidents et M. Jos. T. Barcard comme secrétaire, a fait les nominations suivantes:

Juge de paroisse, J. V. Chenet; greffier, Jos. T. Barcard; shérif, Valcourt d'Arensbourg; recorder Alexandre Laminais.

Jury de Police: Armand Deslondes, Gustave Borsparu, Joseph LeBourgeois, J. W. Godberry et Robert Strong.

Justices de Paix: 1er ward, juge Hippolyte Rousselve, constable Gustave Victor; 2e ward, juge Ernest Perret, constable [illegible]; 3e ward, juge Dalma Cayolle, constable Edouard Deslettes; 4e ward, juge John Mosty, constable Jean Gervais; 5e ward, juge Charles Roussel, constable Alfred Brown; 6e ward, juge Aurélien Cu[illegible], constable Augustin Thomas.

Coroner, Octave Huard.

Un comité de conférence et de révision [illegible] pour réviser ou compléter les nominations; il se compose de MM. J. V. Chenet, A. Becnel, M. Edrington, Louis Chenet, L. D. Martin, E. Poché, John Reynaud. Le président de la convention fera partie ex-officio du comité, qui est autorisé à ratifier les nominations faites ou à faire par les conventions sénatoriales et judiciaires.

Mr James V. Chenet propose alors les résolutions suivantes qui sont adoptées unanimement avec de grands applaudissements:

Nous, les membres de la convention nominante démocratique et conservatrice de la paroisse St. Jean Baptiste, endossons et ratifions par ces présentes, les nominations de Samuel J. Tilden et Thomas A. Hendricks à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis, et de Francis T. Nicholls et Louis A. Wiltz pour gouverneur et lieutenant-gouverneur de la Louisiane; et regardons ces candidats et les principes qu'ils ont promis de maintenir, comme offrant la meilleure garantie possible de réforme et d'un prompt retour à un gouvernement constitutionnel.

Il est résolu: Que nous appelons l'attention de tous les citoyens de cette paroisse sur l'urgence qu'il y a de mettre un terme au régime de fraude, de pillage, d'imbécilité et de corruption qui a été notre sort sous le régime radical, et c'est pourquoi nous conseillons instamment l'union, l'harmonie, les bons sentiments et les relations amicales entre les citoyens blancs et de couleur de cette paroisse, qui, ayant l'intention de résider en Louisiane, sont tous directement intéressés à l'extinction du radicalisme et du *carpet baggisme*, et à l'élection de fonctionnaires publics honnêtes et capables.

Résolu: Que nous sommes en faveur d'une élection calme et paisible, et de la jouissance par tout citoyen du libre et complet exercice du privilége électif.

Nous lisons dans le *Meschacébé*:

—Jusqu'à jeudi, pas de pluie encore. Une velléité seulement la nuit précédente. Chaque jour le ciel se couvre et se découvre, et des nuages ironiques se forment et se dissipent. La roulaison a commencé sur plusieurs habitations, et le rendement paraît devoir être satisfaisant.

Le *Louisianais* dit de son côté:

—La canne est mûre, *murie* comme quelques uns disent, mais contrairement à l'Académie, et les habitants l'abattent avec raison. De vieux planteurs, moitié astronomes et moitié devins, annoncent que l'hiver est proche, qu'il sera rigoureux, que la glace nous jouera bientôt l'un de ses mauvais tours, et que, conséquemment, nous n'avons pas de temps à perdre. Donc, roulons et faisons du sucre.

S'il faut en juger par certains rapports, le rendement est bon. Des souches roulées sur l'habitation J. S. Wallis, notre voisin, ont donné un boucaut et quart l'arpent. On nous annonce un rendement semblable sur plusieurs autres habitations de la paroisse.

VOTANTS! Vérifiez votre certificat d'enregistrement et assurez-vous qu'il est correct en tout point.

Si vous désirez avoir des articles de ménage à bas prix, allez au Palais de Porcelaines de Navra, No. 129 de la rue du Canal, bâtisse Touro.

—FRANÇAIS ASSASSINÉ A NEW YORK.—Avant-hier matin, un de nos compatriotes, M. Gustave Ballion, armurier au No 16 Spring street, a été lâchement poignardé par un misérable voleur de profession nommé John Sullivan. Voici le récit fait par le blessé au coroner Woltman, qui a reçu sa déposition *ante mortem*:

"Ce matin, 15 octobre, je suis sorti vers 6 heures pour aller chercher quelques marchandises chez M. Breckman, No 18 Chrystie street. J'ai rencontré dans cette rue [illegible]. Pensant que ces objets venaient d'être volés, j'ai fait part de mes soupçons à un officier de police, qui était au coin de Chrystie et Bayard streets. Pendant ce temps l'homme, ayant tourné dans Bayard street, se dirigeait vers Forsyth. L'officier et moi nous lui avons couru après, et comme j'arrivais près de lui il s'est retourné et m'a enfoncé un couteau dans l'abdomen. Un moment après, l'officier s'est emparé de lui. Avant de le rejoindre, nous lui avions tous deux crié d'arrêter, mais il n'y avait prêté nulle attention. Il m'a frappé sans m'avoir dit un seul mot. Je l'ai saisi et retenu jusqu'à l'arrivée de l'officier, qui l'a mené à la station. Il avait jeté le paquet qu'il portait sous les bras, mais quelqu'un les a ramassés et remis à l'officier. J'ai été conduit à la station avec l'aide d'autres personnes. L'homme qui m'a blessé est celui qui est maintenant devant moi."

L'assassin, comme il est dit plus haut, se nomme ou dit se nommer John Sullivan. Les paquets dont il était porteur étaient pleins de linge volé on ne sait où. Il a été écroué aux Tombes à défaut de $2,000 de caution. La condition de M. Ballion est très critique.

(*Courrier des Etats-Unis*).

Si vous n'avez pas votre CERTIFICAT, vous serez comme un soldat sans fusil le jour de la bataille.

—Nous lisons dans le *Temps*:

"M. Thiers part, aujourd'hui, pour Marseille.

"Nous avons pu recueillir quelques mots d'une dernière conversation qu'il a eue avec un personnage considérable.

"M. Thiers, comme toujours, faisait des vœux ardents pour la paix, dont il est loin de désespérer, quoique les événements soient très compliqués.

"Il disait que le devoir de tous les honnêtes gens, en Europe, est de la rendre possible, et de mettre de côté toute récrimination pour arriver à s'entendre et à mettre d'accord toutes les puissances.

"Chacun des grands Etats déclarant qu'il ne veut pas profiter des circonstances pour s'agrandir, il ne faut pas laisser aux petits la faculté de troubler le monde par une guerre dont personne ne peut mesurer la gravité et prévoir la durée.

"C'est donc à la bonne volonté des grands Etats qu'il appartient de tirer l'Europe des perplexités dans lesquelles elle est plongée, car ce sont eux seulement qui porteront la responsabilité des événements.

"Heureusement, aujourd'hui, parmi les grands Etats, aucun n'est lancé dans la voie de la guerre au point d'y avoir engagé son honneur et ses intérêts, et cela ne ferait qu'aggraver la responsabilité de ceux qui feraient aboutir à cette cruelle fin la grave crise que nous traversons.

"D'après toutes les lettres que M. Thiers a reçues de Russie, l'empereur continuerait à se déclarer invariablement fidèle à la cause de la paix."

Les clients de Mr Emile sont invités à profiter de l'occasion sans pareille: 100,000 paires de chaussures au rabais.

—L'escadre de la Méditerranée, qui est en ce moment à l'ancre dans le golfe de Villefranche (près de Nice), est composée de cuirassés:

Le *Richelieu*, sur lequel se trouve le pavillon amiral; cette frégate est armée de 18 canons et a un équipage de 800 hommes;

La *Revanche*, avec 12 canons et 578 hommes d'équipage;

La *Provence*, 14 canons et 575 hommes;

La *Savoie*, 19 canons et 565 hommes;

La *Gauloise*, 20 canons et 616 hommes;

L'*Héroïne*, 13 canons et 580 hommes d'équipage.

Et de l'aviso l'*Hyène*, armé de 4 canons avec 78 hommes.

Ces six frégates et l'aviso forment un personnel de 3,700 hommes et un armement de 94 canons.

—Aix, en Provence, s'apprête à célébrer le deux-millième anniversaire de sa fondation. De grandes fêtes auront lieu, à cette occasion, dans cette ville, en 1877. On inaugurera, à cette époque, une statue de Marius, qui défit les Teutons, l'an 102 avant Jésus-Christ, à 3 kilomètres d'Aix, au lieu dit les Pourrières.

—Des renseignements, venant du Périgord, font savoir que les truffes seront très rares, cet hiver. La persistance de la sécheresse, pendant l'été, a détruit la plus grande partie des germes qui apparaissaient à fleur de terre, dès la seconde moitié du mois de juillet. Par contre, la qualité sera exceptionnelle.

—Observation d'un dentiste:

Les femmes qui déchirent leurs amies à belles dents en ont généralement de fort laides.

—Deux emprunts aux Cham hebdomadaires du *Charivari*:

Dialogue entre une mère et un chef d'institution:

—Je vous confie mon fils: il est délicat, mange à peine.

—Mon enfant, puissiez-vous servir d'exemple à vos camarades!

LA PROCHAINE SESSION EN FRANCE.—Un journal donne l'énumération complète des travaux que la Chambre a devant elle dans la prochaine session. La Chambre a encore à discuter le budget des ministères des finances, de la marine, des cultes, de l'intérieur, de l'Algérie, des affaires étrangères, de la justice, de l'imprimerie nationale, de la Légion d'honneur, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Pour les recettes, elle aura à examiner la grave question des impôts indirects. Il y aura, en outre, diverses questions exceptionnelles à débattre qui donneront lieu à de longues et vives discussions. Notamment:

Au budget des finances, il y aura la question des pensions civiles, et notamment celles des fameux préfets à poigne de l'empire atteints de précoces infirmités;

Au budget de la marine, il y aura la question des aumôniers de la flotte, qui amènera un débat analogue à celui qui a eu lieu pour les aumôniers militaires.

Au budget des cultes, on sait toutes les graves questions qui seront soulevées: d'abord la suppression totale de ce budget, puis, au cas très probable du maintien, examen des réductions proposées par la commission et combattues par M. Dufaure.

Au budget de l'intérieur, il y aura la question du traitement des employés de préfecture, du traitement de disponibilité des préfets, de l'élévation de classe à titre personnel, etc.

Au budget de l'Algérie, viendra la question de la suppression des fonctions de directeur attribuées à l'ex-préfet Dumas.

Aux affaires étrangères, il y aura la question du personnel des représentants de la France à l'étranger, et peut-être, si l'état des affaires extérieures le permet, une discussion sur la ligne de conduite suivie par le duc Decazes.

A la justice, il y aura la question de la réforme, de la réduction du personnel et du nombre de nos Cours et tribunaux.

Aux travaux publics, il y aura la question des rapports des grandes Compagnies de chemins de fer avec l'Etat.

Quant aux impôts indirects, ils soulèveront toutes les graves questions d'impôts sur le revenu, sur le capital, et, en général, toutes les questions d'assiette de l'impôt.

—La Chambre des députés n'aura pas à renouveler son bureau à la rentrée de novembre. La loi organique du 16 juillet 1875, sur l'organisation des pouvoirs publics, porte que "les bureaux des Chambres sont élus pour la durée de la session ordinaire et pour celle de toute session extraordinaire qui aurait lieu avant la session ordinaire de l'année suivante."

Ne vous exposez pas à perdre votre VOTE par négligence.

OFFRE D'UNE COUPE A GAMBETTA.—Samedi, 30 septembre, dans l'après-midi, un certain nombre de citoyens français et suisses se rendaient de Lausanne au château des Crêtes, près Clarens. Ils apportaient à M. Léon Gambetta la coupe en argent, souvenir des élections générales du 20 février dernier, que l'on eût déjà désiré offrir au député des grandes villes de France au tir fédéral à Lausanne.

La coupe porte cette inscription, toute enguirlandée de pampres:

LEON GAMBETTA
pour son dévouement à la cause républicaine
4 SEPTEMBRE 1870
20 FÉVRIER 1876

Faisons remarquer, en passant, que la date du 20 février 1876 suffisait pour la coupe de l'opportunité. Celle du 4 septembre pour M. Gambetta doit représenter la *coupe de l'amertume*, s'il y a surtout les attributs de la géographie.

M. Gambetta a répondu aux paroles dont M. Garcin a accompagné l'offre du présent par un autre discours, dans lequel nous avons remarqué le passage suivant:

Encore une fois, il nous faut de la patience et modération au risque de nous exposer au soupçon et à la calomnie. D'ailleurs, que nous importe? Celui qui entre dans la vie politique croyant qu'il suffit de faire son devoir pour être approuvé de tous est un naïf. La vie politique plus qu'aucune autre a ses amertumes, ses déceptions, comme vous l'avez dit vous-mêmes, mais l'homme est né pour lutter et souffrir. La souffrance nous rend plus forts et plus purs.

Nous travaillerons donc pour la République, nous combattrons tous ses ennemis, dans quel camp qu'ils se trouvent et sous quel nom qu'ils s'abritent: nous lèguerons à nos enfants une situation nette et nous aurons ainsi le sentiment non pas d'avoir satisfait tout le monde, mais d'avoir rempli notre devoir.

Nous sommes curieux de savoir comment les intransigeants accueilleront ces paroles de M. Gambetta, qui les visent assez directement.

Les Premium Centenaires sont au coin Ste-Anne et Royale, et seront vendus sans limites.

—Une correspondance française rapporte que le dépôt de remonte de Montrouge vient de recevoir vingt-cinq chevaux venant des pampas de l'Amérique du Sud.

Personne n'ignore qu'il existe dans cette partie de l'Amérique une race de chevaux importée par les Espagnols, et qui s'est reproduite avec une multiplicité étonnante. Les diverses tentatives que l'on a faites jusqu'ici pour employer ces chevaux n'ont pas réussi. Ils ne peuvent s'habituer à la vie de servitude [illegible] le grand air et des plaines immenses.

Ces chevaux sont tellement nombreux dans la Plata et l'Uruguay, que les *gauchos* auxquels ils appartiennent n'attachent aucune importance à la perte ou au vol de l'un d'eux.

Un nouvel essai est tenté par le gouvernement français pour acclimater ces chevaux indiens, et voir s'ils pourraient être pour l'armée d'une aussi grande utilité que les chevaux arabes.

—Un statisticien allemand s'est livré au curieux calcul suivant sur les différentes listes civiles des souverains de l'Europe:

Le czar Alexandre touche journellement de l'Etat la somme de fr. 125,000.
Hamid II, fr. 90,000.
François-Joseph, fr. 50,000.
Frédéric-Guillaume, fr. 41,000.
Victor-Emmanuel, fr. 32,200.
La reine Victoria, fr. 31,250.
Léopold II, fr. 8,215.

La République française ne dépense guère, par jour, que fr. 2,500 pour son Président, y compris les frais de voyage.

Les contribuables ne s'en plaignent pas.

—Le schah de Perse a remis son nouveau voyage en Europe jusqu'en 1878. Il se propose de faire, alors, un long séjour à Paris, pendant l'Exposition. Sa Majesté sera accompagnée du prince héritier, qui est âgé actuellement de vingt-deux ans, et possède, depuis l'âge de douze ans, un sérail qui lui a été donné par son père. Ce jeune prince fait ses préparatifs. Il a fait venir de Tiflis une gouvernante française, chargée de lui apprendre le français et la danse.

Vous pouvez, chez Navra, acheter plus d'articles, les avoir à meilleur compte et de meilleure qualité au Palais de Porcelaines de Navra que dans aucune autre maison de la ville.

LE FILS DU DOCTEUR LA CORDE.—Il est évident que jamais vous n'avez entendu parler du nommé *Ratatouille*. Ratatouille est un surnom. Quant au nom véritable de celui qui le porte, et qui a été, hier, incarcéré pour ivresse, au poste de la rue Drouot, c'est charité de ne pas le dire.

Ratatouille, en effet, est le fils d'un personnage tristement célèbre, et nous profitons de ce que sa mise au violon le met à l'ordre du jour de l'actualité pour rappeler en quelques mots les sinistres exploits de ce personnage.

C'était un médecin de campagne, des environs de Rouen, un gros médecin de l'apparence la plus honnête, et duquel chacun disait, quand on le voyait passer:

"Tiens, voilà ce bon docteur!"

Or, le bon docteur était tout simplement un Cartouche des plus perfectionnés. Toutes les fois qu'on l'appelait auprès d'un paysan riche, voici comment il procédait:

"Oh! avez-vous mal?" demandait-il.

"Ici ou là," répondait le patient.

"Bon, je vais vous guérir..... Plantez-moi dans le plafond un bon clou à crochet?"

Le malade obéissait.

"Là..... Maintenant, accrochez-y une petite corde, avec un bon nœud coulant?"

La corde accrochée, le docteur enjoignait à son client de grimper sur une chaise et de se mettre la corde au cou, pendant que, lui, il réciterait des paroles magiques, d'un effet immanquable.

Aussitôt le client dans la position voulue, le docteur donnait un grand coup de pied dans la chaise; puis, pendant que l'homme se tortillait dans les dernières convulsions de l'agonie, il remplissait les vastes poches de sa houppelande de tout ce qu'il trouvait à sa convenance dans la maison.

Mais, hélas! il n'est si bonne ficelle qui ne se rompe!.... Cette prodigieuse quantité de suicides, dans un petit rayon, finit par éveiller l'attention de la justice. On soupçonna le docteur, on le surveilla, on le prit et on le guillotina, le 31 mai 1867.

Il laissa un fils qui, d'aventures bizarres en aventures excentriques, après avoir été longtemps aide de l'exécuteur des hautes œuvres de Rouen, est devenu ouvreur de portières à Paris, et s'est vu décerner le surnom de *Ratatouille*.

C'est lui qui a raconté tout cela au poste, hier.

UNE AMUSANTE COQUILLE.—Compte rendu d'une administration industrielle:

"L'an dernier, diverses fraudes ont été signalées à l'administration. Cette année, nous avons pris des mesures pour empocher les bénéfices illicites."

"Empocher" pour "empêcher," est-ce assez réussi?

LE MOT DE LA FIN.—"Monsieur le conseiller disait un jour, du bout d'une table à [illegible], une vieille marquise du faubourg Saint-Germain, lequel préférez-vous, du Bourgogne ou du Bordeaux?"

"Madame, répondit, d'une voix dramatique, le magistrat ainsi interrogé, c'est un procès dont j'ai tant de plaisir à visiter les pièces, que j'ajourne toujours à huitaine le prononcé."

Un lot de 1500 paires souliers en couleur pour enfants à 40 cents la paire, au Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.—A propos des élections municipales qui viennent d'avoir lieu dans toute la France, une petite statistique qui n'est pas dépourvue d'intérêt.

A raison de 10 conseillers par commune, il y en a [illegible] pour celles dont la population ne dépasse pas 500 habitants; on en compte: [illegible] pour celles qui en nomment 12, parce qu'elles ont de 501 à 1,500 habitants; 44,112 pour celles qui ont 1,501 à 2,500 habitants, et qui en nomment 16; [illegible] pour celles qui ont 2,501 à 3,500 habitants, et qui en nomment 21; [illegible] pour celles qui ont de 3,501 à 10,000 habitants et qui en nomment 23. Puis viennent les [illegible] communes de 10,001 à 30,000 habitants, [illegible]; les 11 de 30,001 à 40,000 habitants, qui en nomment 30; les 9 qui, ayant de 40,001 à 50,000 habitants, en nomment 32; les 6 qui en nomment 36 ou davantage, parce que le chiffre de leur population va de 60,001 à 100,000 habitants et au delà.

Le total est donc de [illegible], [illegible] à peu près l'effectif de l'armée française sur le pied de paix, après l'application de la loi nouvelle.

—La *Décentralisation* annonce que des arrangements sont pris en ce moment à la Faculté catholique de droit de Lyon, afin d'y ouvrir, dès la rentrée prochaine, un cours d'économie politique.

Cette nouvelle chaire sera confiée à l'un des collaborateurs de M. Le Play, M. Claudio Jannet, auteur d'un volume intitulé les *Etats-Unis contemporains*.

—Les évêques du Midi de la France se réuniront, sous la présidence de Mgr Caverot, le 18 octobre prochain à Lyon. D'importantes décisions seront prises relativement à l'Université catholique de Lyon.

Près de trente évêques prendront part à ces importantes délibérations.

—L'évêque d'Olinda (Brésil), M. Vital, qui eut, on s'en souvient, de longs démêlés avec le gouvernement brésilien, au sujet de l'excommunication des francs-maçons qu'il avait prononcée, vient de passer quelque temps en France. Les journaux de Bordeaux disent qu'il vient de s'embarquer sur le *Parana* des Messageries maritimes, pour retourner au Brésil.

On se rappelle que M. Vital avait été condamné par les tribunaux brésiliens pour s'être refusé à l'exécution de certains ordres du gouvernement. Plus tard, ayant été gracié, il vint faire un voyage en Europe.

Il retourne au Brésil [illegible] chargé par Pie IX d'une mission de paix et de conciliation auprès du gouvernement de Rio-Janeiro, quoique muni d'une bulle lui donnant gain de cause, puisqu'elle approuve pleinement sa conduite antérieure et excommunie de nouveau tous les francs-maçons de l'univers, y compris ceux du Brésil.

—Le *Scotsman* annonce qu'un steamer vient d'embarquer à Greenock, sur les bords de la Clyde, une cinquantaine d'ouvriers de différents métiers et un ingénieur qui se proposent de fonder une colonie écossaise dans la petite anse de Port-Désiré, sur la côte orientale de la Patagonie. Cette colonie, placée à peu de distance du cap Horn, sera d'un grand secours aux navires en détresse ou que des avaries obligent à stopper dans ces dangereux parages.

Navra a toujours vendu à bon marché, à son Palais de Porcelaines; il est aujourd'hui plus libéral que jamais.

—Une importante nouvelle:

La Patti est engagée à l'Opéra pour la saison de l'Exposition universelle. La grande cantatrice créera le principal rôle du nouvel opéra de Gounod, qui sera donné à cette époque.

—Un incident imprévu menace de retarder de quelques jours la réouverture du Grand Théâtre du Havre.

Dès le lendemain de l'arrivée au Havre des décors et des principaux acteurs du *Tour-du-Monde*, on avait procédé à la première répétition de la pièce, afin de bien agencer les trucs et d'assurer, dès les premières représentations, une exécution satisfaisante.

L'éléphant qui doit figurer dans les scènes indiennes avait été amené sur le théâtre à l'aide d'un plan incliné qu'il avait franchi non sans quelques hésitations. La répétition terminée, quand on voulut faire redescendre l'animal, on rencontra une résistance que les corrections du cornac ne purent vaincre.

Tous les efforts n'ont pu, jusqu'ici, le faire redescendre du plancher de la scène: il s'obstine à ne plus vouloir remettre le pied sur le chemin qu'il a conduit et, depuis trois jours, on s'est vainement efforcé de le faire céder. La privation de sommeil et de nourriture n'a pu vaincre sa résistance. On croit qu'il aura été effrayé par la flexibilité du chemin qu'il a senti trembler sous ses pas, lors de la première tentative pour le faire descendre.

VENGEANCE D'UN MARI.—L'*Evénement* raconte l'histoire suivante, dont nous lui laissons la responsabilité:

Il est hors de doute qu'un mari trompé a le droit de n'être pas content, et de punir sa femme; mais je doute que la Cour d'assises, devant laquelle va passer Courbalon, lui décerne un acquittement.

Voici, en effet, ce qu'a fait Courbalon avant-hier:

[illegible] passage du Désir, No 7, avait surpris sa femme avec un ancien domestique à lui, nommé Joseph Perdreau. Les deux coupables ayant été pris dans le plus flagrant des délits, nier était impossible.

Mme Courbalon se borna donc—une fois que le mari eut chassé son complice à grands coups de pieds—à solliciter son pardon.

"Ah bien oui! votre pardon!" répéta sinistrement Courbalon qui avait son idée.

Le lendemain, à midi, la bonne servit, par son ordre, un plat contenant six perdreaux, rôtis à point, et des plus appétissants à l'œil.

Le plat posé sur la table, Courbalon se leva et ferma la porte au verrou.

"Madame, dit-il alors en sortant de sa poche un revolver à six coups, l'heure du châtiment est arrivée. Vous m'avez déshonoré avec un sieur Perdreau; voilà six de ses homonymes que vous allez manger incontinent, jusqu'au dernier os,—sans quoi je vous brûle la cervelle."

Mme Courbalon, petite femme délicate, se jette à genoux, épouvantée de l'énormité de la tâche. Mais à ses supplications son mari ne répondit qu'en armant son revolver.

Force lui fut de se résigner, et sous le canon de l'arme menaçante, elle commença ce travail d'Hercule.

"J'ai oublié de vous dire qu'il vous est interdit de boire! dit le mari, comme elle commençait."

L'engloutissement continua. Au second perdreau, la coupable donnait déjà des signes de malaise. Elle leva de nouveau les yeux vers son mari, mais il lui fit un signe terrible.

Au bout de deux heures et demie, la malheureuse achevait le sixième perdreau.

A neuf heures du soir, elle mourrait d'indigestion. Et voilà pourquoi l'auteur de cette étrange vengeance va passer en Cour d'assises.

VENGEANCE DE FEMME.—La demoiselle Mélanie T....; jeune modiste, demeurant faubourg Saint-Denis, à Paris, ne s'est pas vengée de son amant infidèle à l'aide de liquides corrosifs; elle a pris simplement ses ciseaux, et, la nuit, pendant le sommeil de celui-ci—sommeil rendu plus lourd par un copieux repas—elle a simplement coupé, du côté où la tête ne reposait pas sur l'oreiller, la moitié des moustaches, de la barbe et des cheveux du galant, qui, le lendemain matin, s'est trouvé seul, dans cet état, la colombe s'étant envolée, en laissant un petit mot écrit au crayon, et dont voici le texte: "Tu étais si fier de ta barbe et de tes cheveux.... porte ce qui t'en reste à ta nouvelle maîtresse; je le savais, je me suis vengée."

Ce garçon a eu la niaiserie d'aller se plaindre au commissaire de police de son quartier.

—Un amusant souvenir du séjour de Mme de Mac-Mahon à Trouville, raconté par Bernardille, du *Français*.

Malgré son incognito, le bon curé du village crut devoir venir au-devant d'elle avec un bouquet superbe, où il avait habilement groupé toutes les fleurs de son jardin. "Madame, dit-il, permettez-moi de vous présenter ces fleurs, comme à l'épouse.... à l'épouse...." L'émotion le troublant l'empêchait de trouver l'épithète; il cherche avec angoisse, [illegible] qui se noie, il s'attrape à la première qui lui tombe sous la main: "....comme à l'épouse.... légitime du Président de la République." La maréchale a beaucoup ri, dans son mouchoir, et elle a gracieusement accepté le bouquet.

—On demandait à un portier du Marais, ancien militaire, quel prix avait eu sa fille, à la dernière distribution.

A quoi ce vieux brave répondit, en se rengorgeant:

—Elle a eu le prix de tir au pistolet!

La jeune personne avait eu le prix de style épistolaire!

—Au jardin du Palais-Royal:

Un monsieur.—En vérité, madame, vous avez là un bien joli enfant.

La dame.—Oh! bien petit! Et il est si bon, si doux, c'est le portrait de son père! [illegible]

—Un monsieur qui vient [illegible]

—Animal! quelle coupe de cheveux [illegible]

[illegible] C'était la coupe.

MEUBLES.—Les meubles de M. J. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, [illegible]

—La *Liberté* a publié [illegible]

On lit dans le *Petit Journal*: [illegible]

INCONTESTABLE.—Le plus grand remède des temps modernes, [illegible] l'emplâtre de capsicum de Benson. [illegible] Prix 25 cents.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

[illegible]

Jefferson Academy,

44 de la rue Bourbon, Nlle-Orléans, sous la direction de

Gr J. LORD.

[illegible]

ROBT. M. LUSHER, Agent du Peabody Education Fund pour la Louisiane.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme Matthey. No. 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

[illegible]

DOLHEAR

COLLEGE COMMERCIAL.

OUVERT tous les jours et tous les soirs de 9 heures du matin à 9 heures du soir, durant toute l'année. [illegible]

LEVI DOLHEAR, Président.

Institution de Mlle Defrance,

Pensionnat de Demoiselles

Dirigé PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

[illegible]

St-Bernard Coal Co.,

—DE—

EARLINGTON, KY.

W. S. CAMPBELL

AGENT A LA NLLE-ORLEANS.

—BUREAUX—

No 22 de la rue Carondelet.

Charbon! Charbon! Charbon!

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

[illegible]

—DEPOTS—

Memphis, Tenn., Embarcadère du White River, Tunica Landing, Nlle-Orléans.

LEON MEDAL

CONFISEUR,

No 53 rue de la Vieille-Levée, Nlle-Orléans.

CANDIS, CONFISERIES ET PATISSERIES

CHOCOLATS, FRUITS CONFITS, SIROPS, GELÉES, DRAGÉES, BONBONS ASSORTIS.

Grand assortiment de BOITES A SURPRISE

AGENCE DE FEUX D'ARTIFICE.

[illegible]

Changement de domicile.

[illegible]

JOSEPH DAVID.

H. A. PHYROUX

NOTAIRE PUBLIC,

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.

L. GIROT.

11..........rue du Canal..........11

Tailleur Fashionnable.

[illegible]

Une nécessité.

[illegible]

HEATH, PIFFET & LARY.

Abat-jour en fil de fer.

[illegible]

HEATH, PIFFET & LARY.

Grande réduction.

[illegible]

HEATH, PIFFET & LARY.

Avis.

[illegible] POINCY & ANDRIEU, [illegible]

[illegible]

J. A. LACROIX,

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

[illegible]

Grand Bal Paré et Masqué

DES POMPIERS

[illegible]

Jardin de Wenger

H. WENGER, propriétaire.

[illegible]

PHARMACIE FRANÇAISE,

A. GARROUCHE,

[illegible]

LAURENT LAGASSAGNE

Marchand - Commissionnaire

[illegible]

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.

[illegible]

BAS PRIX.

Planteurs sucriers, attention!

[illegible]

AUGUSTE'S

Commercial Restaurant,

[illegible]

L'Union Française.

[illegible]

EDGAR LABUE, Président.

REMEDE INFAILLIBLE

[illegible]

J. DESCA,

[illegible]

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires

[illegible]

Fabrique à vapeur de Chandelles à vis

P. PAVIA,

[illegible]

Avis aux Contribuables.

[illegible]

HUILE D'ASSURANCE!

LA MEILLEURE

HUILE DE SURETE

[illegible]

EXCELLENTES QUALITES

[illegible]

SURETE QU'ELLE OFFRE

[illegible]

BELLE HUILE D'ECLAIRAGE.

[illegible]

Distillée [illegible] Fanaux [illegible] Pétrole Gaz.

[illegible]

PALAIS DES MEUBLES

de

HUBBARD,

au coin des rues

Remparts et Perdido.

Le plus vaste, le plus grand, le plus beau des magasins du Sud, [illegible]

[illegible]

Venez le voir!

[illegible]

Jos. B. HUBBARD,

Fabricant et marchand de toute espèce de

MEUBLES,

TAPISSERIE,

MATELAS A RESSORTS,

MATELAS,

PLUMES D'OIES VIVANTS,

&c. &c. &c.

MAISON ETABLIE

1840.

MEUBLES DE SALON

(faits par la maison)—[illegible];

MEUBLES DE CHAMBRE A COUCHER,

"NE PLUS ULTRA,"

en noyer, bois de rose, acajou, chêne et imitation—pour tous les goûts et pour toutes les bourses;

MEUBLES DE SALLE A MANGER,

toute espèce;

Meubles de Bibliothèque et de Bureau;

Meubles de Vestibule.

Armoires à une et deux glaces,

Glaces françaises et allemandes,

Tables en noyer ou marbre,

[illegible]

Tables de jeu,

[illegible]

Pupitres de salon, pour dames,

Tables de centre et de Bibliothèques,

Bois de lits,

[illegible]

[illegible]

Jos. B. HUBBARD,

No 109 de la rue des Remparts,

[illegible]

Nos 54, 56, 58, 60, et 62 de la rue Perdido.

Salle du Comité Central de l'Etat.

[illegible]

ENREGISTREMENT.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Salle du Comité d'enregistrement et d'élection.

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,

[illegible]

Mutual National Bank.

[illegible]